

Résolution présentée par la délégation de Slovaquie

Slovaquie

Thème	Conflits et sécurité internationale
Concerne	la création d'une norme à propos de l'accueil des réfugiés en tenant compte de leur origine culturelle
Consciente	de la crise migratoire relative à l'Union Européenne depuis 2015, ainsi qu'à l'afflux massif de migrants auquel la Grèce et l'Italie doivent faire face,
Rappelant	notre recours déposé en 2015, puis refusé en 2017, contre le mécanisme de relocalisation obligatoire des réfugiés depuis des États membres de l'UE tels que l'Italie et la Grèce,
Souligne	que les pays de l'Est, longtemps isolés et renforcés par le communisme, ne sont pas issus du colonialisme, contrairement à l'Europe de l'ouest alors habituée à l'immigration extra-européenne et à "l'usage de l'autre", et donc la diversité y est moins courante,
Indique	que la Slovaquie est un petit pays qui a acquis son indépendance seulement depuis le 1er janvier 1993, avec une population partageant une seule identité nationale contrairement à certains pays coloniaux qui encourage le multiculturalisme comme la France ou la Grande-Bretagne,
Dénote	que la population est principalement chrétienne, qu'il n'y a donc point de diversité religieuse, et que la Slovaquie n'a pas érigé de mosquées sur son territoire,
Précisant	que notre pays n'est pas une terre d'immigration, c'est un pays "fermé" à l'inconnu, peu attractif aux réfugiés, avec un nombre de demande d'asile très faible (une centaine par année) en comparaison à la France ou l'Allemagne,
Ajoutant	que le marché du travail slovaque est très réduit et les salaires très bas,
Jugeant	que la barrière de la langue rend difficile l'accès à un emploi qualifié, sans oublier la prise en charge des frais de formation,
Préoccupée	par les risques liés à l'insécurité, notamment à d'éventuels actes terroristes qui pourraient être perpétrés par des criminels se faisant passer pour des réfugiés,
Décide	<ul style="list-style-type: none">- que les pays n'ayant pas de passé colonial, à l'instar des pays du Visegrad (République Tchèque, Hongrie, Pologne, Slovaquie), puissent accueillir uniquement des ressortissants issu de la même confession,- de ne recevoir en Slovaquie que des ressortissants chrétiens, comme la Hongrie, nous ne voulons pas perdre notre identité culturelle,- d'accueillir exclusivement des familles et des mineurs non accompagnés de moins de 15 ans, mais pas d'hommes seuls,- que la création d'un Fonds financier, alimenté par l'UE, soit créé afin de supporter les frais liés à l'intégration des quotas de réfugiés.

